



## Compte Rendu du Bureau du Comité d'Entreprise Européen

### Dates des réunions du Bureau pour l'année 2018

23	Janvier	Bruxelles	Réalisé
20	Février	Paris	Réalisé
20	Mars	Bruxelles	Réalisé
17	Avril	Reporté au 3 Mai à Bruxelles	Réalisé
23	Mai	Paris	Réalisé
20	Juin	Paris	
11	Juillet	Bruxelles	
29	Août	Paris	
19	Septembre	Bruxelles	
24	Octobre	Paris	
21	Novembre	Bruxelles	
19	Décembre	Paris	

### 23 mai 2018 - Paris

#### Présents :

Sébastien Gendre  
David Mungo  
Fatima Belhachemi

#### Excusés :

Virginie Joveneau  
Yvan Sandre  
Giovanni Serravalle

#### Invités :

Sicts



1	TRÉSORERIE.....	3
2	VALIDATION DES COMPTES RENDUS DE BUREAU DE JANVIER ET MARS 2018 .....	3
3	COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PLÉNIÈRE D'AVRIL 2018 .....	3
4	SÉMINAIRE 2018 .....	3
5	CHIFFRES ANNUELS (IFEA) – ECONOCOM GROUP.....	4
6	ACQUISITION DE ALTABOX (ESP) – ACQUISITION BIS & AVITOR (BEL).....	4
7	SITE WEB (GOOGLE ANALYTICS) .....	4
8	MATÉRIEL INFORMATIQUE ET TÉLÉPHONIE .....	5
9	DIVERS .....	5
10	RELEVÉ DE DÉCISIONS .....	5

**Rappel des prérogatives du bureau, tel que l'accord en vigueur le stipule**

« Les membres du Bureau peuvent pour des raisons pratiques recevoir ou être reçus par la présidence du CoEE. Le Secrétaire devra faire un compte rendu afin d'en informer les membres.

Aussi, le Bureau a pour but de pouvoir se réunir très vite afin d'analyser une situation, d'en faire part aux membres de toute modification à l'instance sociale européenne. La nécessité est jugée impérativement par l'ensemble des membres du COEE.

Le Bureau ne peut jamais engager le comité sans concertation des Membres Représentants des Travailleurs au Comité d'Entreprise Européen Econocom. »



## 1 TRÉSORERIE

Afin de préparer le prochain Séminaire, le Secrétaire Adjoint va effectuer une demande de versement de budget auprès de la direction d'Econocom. La Direction s'étant engagée à rétablir des relations Sociales de qualité, le Bureau espère que la direction respectera son engagement et permettra à l'institution d'exercer ses prérogatives. Pour rappel, les avenants au protocole d'accord proposé par la Direction ont été refusés par la majorité des Membres du Comité d'Entreprise Européen. À ce titre, le protocole actuel reste le document qui régit le fonctionnement de l'Instance Sociale.

Le Trésorier Adjoint doit prendre possession de sa carte de paiement « Belfius », lors de la prochaine réunion du bureau, qui se réalisera en Belgique en juillet 2018. À ce titre, un entretien avec les interlocuteurs de la banque « Belfius » sera organisé.

Le Bureau rappelle que l'utilisation de la nouvelle note de frais est disponible sur le site du Comité d'Entreprise Européen, <http://coee.eu>. Son utilisation est obligatoire pour obtenir le remboursement des frais engagés lors d'évènement relatif à l'activité du Comité d'Entreprise Européen. À ce titre, les justificatifs doivent être scannés et insérés dans l'onglet prévu à cet effet. Toute note de frais transmise sans justificatif ne pourra pas être remboursée.

## 2 VALIDATION DES COMPTES RENDUS DE BUREAU DE JANVIER ET MARS 2018

Les deux comptes rendus de réunion ont été révisés et sont envoyés pour traduction en **espagnol, anglais et allemand**. Pour rappel, le Comité d'Entreprise Européen a la volonté de Communiquer auprès du plus grand nombre de Travailleurs Econocom. À ce titre, il convient de faciliter l'information en effectuant la traduction dans les langues de Représentation du groupe Econocom.

## 3 COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PLÉNIÈRE D'AVRIL 2018

Après relecture, le bureau valide le compte rendu de la réunion plénière du mois d'avril 2018. Pour rappel, après élaboration, le Compte Rendu est envoyé aux membres du Comité D'Entreprise Européen Econocom, qui dispose alors de trois jours pour apporter leurs remarques. Puis celui-ci est envoyé à la Direction. En l'absence de commentaire de la part de la Direction, le document est traduit puis communiqué, dans sa version finale, à l'ensemble des Membres du Comité d'Entreprise Européen.

Le Bureau rappelle son ambition de communiquer ces Comptes rendus à l'ensemble des Travailleurs du groupe. À ce titre, le Bureau réitère sa demande de moyen de communication, auprès de la Direction du groupe Econocom.

## 4 SÉMINAIRE 2018

Le Bureau a centralisé les réponses apportées concernant le choix de la destination du prochain séminaire du CoEE. Ainsi la ville de **Barcelone** est retenue pour l'organisation du prochain évènement qui devrait se réaliser le **17 et 18 septembre 2018**. L'organisation prévoit que les participants arriveront le dimanche 16 en journée. Vous pouvez d'ores et déjà inscrire ces dates à vos agendas.



## 5 CHIFFRES ANNUELS (IFEA) – ECONOCOM GROUP

Le Comité d'Entreprise Belge, dans ses prérogatives, à accès aux informations financières du groupe Econocom. À ce titre, le Secrétaire Adjoint du CoEE, du fait de sa participation au Comité d'Entreprise Local, a demandé une analyse de ces données financières auprès de sa Centrale Syndicale. L'étude de ces documents enjoint aux Représentants des Travailleurs, d'interroger la Direction sur un certain nombre de points. Néanmoins, la Direction locale refuse de répondre aux questions posées, indiquant qu'elles doivent être formulées auprès de l'Instance Sociale Européenne.

Ces informations n'étant pas communiquées auprès des Représentants Européens des Travailleurs, ils n'ont en conséquence pas la possibilité d'interroger la direction du groupe sur ces sujets. Il y a ici un gros problème qu'il convient de résoudre très rapidement.

## 6 ACQUISITION DE ALTABOX (ESP) – ACQUISITION BIS & AVITOR (BEL)

La Direction, une fois de plus ne respecte pas les Organes Sociaux locaux, ainsi que le Comité d'Entreprise Européen, en omettant d'informer des acquisitions réalisées par le Groupe Econocom. Pour rappel, le groupe a une obligation légale d'informer les Instances Sociales des acquisitions.

Trois nouvelles acquisitions ont été réalisées par l'Entreprise. La société « **ALTABOX** » en Espagne, dont l'information s'est réalisée par voie de presse ainsi que les Entreprises « **BIS et AVITOR** », en Belgique, pour qui les Travailleurs ont été informés par messagerie. Ni les comités d'Entreprise locaux ni le comité d'Entreprise Européen, n'ont été informés.

À ce titre, le Secrétaire Adjoint signifiera à la direction du groupe et au Président d'Econocom, que les prérogatives de l'instance et plus généralement le Protocol d'Accord Européen, ne sont pas respecté.

## 7 SITE WEB (GOOGLE ANALYTICS)

Comme prévu le site Web du Comité d'Entreprise Européen est en ligne est accessible pour tous les Travailleurs du groupe Econocom. À ce titre, les Membres du bureau sont à l'écoute de toute suggestion concernant son fonctionnement ou son contenu. Rappel de l'adresse du site : <http://www.coe.eu>

Pour rappel, Sébastien et David ont la responsabilité de l'administration complète du site Web.

Sébastien souhaite développer deux projets d'informations. Une première réalisation d'une rubrique sur le site Web Européen qui aura pour objectif d'apporter une Information Sociale Européenne de façon régulière.

Il souhaite également, développer un projet d'information vidéo, basé sur des interviews réalisées auprès d'interlocuteurs en rapport avec l'activité du groupe Econocom et qui seront mise en ligne sur le site web du CoEE.

Google Analytics est maintenant installé et est opérationnel. L'ouverture du site a rencontré un certain succès par ses visites. Le bureau se félicite d'aboutissement de ce projet.



## 8 MATÉRIEL INFORMATIQUE ET TÉLÉPHONIE

Mohamed Ben Fredj a remis son téléphone défectueux auprès du bureau. Le Trésorier va ainsi le présenter à un réparateur téléphonique, afin d'obtenir un devis de remise en état. En fonction du coût de la réparation, il sera procédé, soit à la réparation soit au remplacement par un modèle d'entrée de gamme.

Le Bureau accepte le remplacement de l'ordinateur portable d'Yvan Sandre. Celui-ci dispose de son ordinateur depuis son premier mandat, il n'est plus adapté à son activité.

## 9 DIVERS

Après délibération, le Bureau décide d'un réajustement des notes de frais des repas. Ainsi les frais pris en charge par le CoEE pour les repas du midi restent inchangés à 25 euros. En revanche, les frais alloués au repas du soir passent de 35 euros à 40 euros. Pour rappel, les frais remboursés dans le cadre des repas sont restés inchangés depuis la création du Comité d'Entreprise Européen au cours de l'année 2006.

## 10 RELEVÉ DE DÉCISIONS

Annexe 1 : Relevé de décisions/actions (mise à jour le 23 mai 2018)

Rappel : Les Actions/Décisions closes sont conservées dans le tableau.  
Elles sont mises en exergues en « bleu et italique », au sein des comptes rendus.

**Pour le Bureau,**

**David MUNGO**

Secrétaire Adjoint **CoEE**

**C**onseil d'**E**ntreprise **E**uropéen

Econocom Group